

Je sais que ce rapport du comité a été adopté à l'unanimité et le ministre voudrait peut-être l'appuyer—je l'ignore—avant qu'un autre député ne prenne la parole pour le critiquer, lui ou le gouvernement. Je comprends son point de vue, mais en toute justice je crois devoir accorder tout d'abord la parole au comotionnaire.

Je crois, monsieur l'Orateur, que vous devriez donner la parole au comotionnaire, le député de Provencher.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Je sais gré au député de ses commentaires, mais le principe même des délibérations veut qu'on alterne d'un député à un autre de chaque côté de la Chambre, en dépit de l'exemple qu'il vient de citer. Je donne donc la parole au ministre des Pêches et des Océans.

[Français]

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le président, permettez-moi, parce que je pense que c'est la première occasion où vous présidez dans vos nouvelles fonctions, permettez-moi de vous offrir les félicitations du contingent de députés de Nouveau-Brunswick pour la confiance que le Parlement vous a témoignée en vous élisant à ce poste prestigieux.

[Traduction]

Je regrette de n'avoir été informé qu'à 1 heure cet après-midi que ce débat aurait lieu. Je le regrette d'autant plus que le conseiller juridique de mon ministère qui s'occupait de cette question doit être muté à un autre ministère et qu'il se trouve, en fait, à l'extérieur d'Ottawa. J'ai eu très peu de temps, vraiment, surtout que j'ai assisté à la période des questions, pour essayer de me préparer. Je n'ose pas dire que c'est une question de droit, parce que j'ai lu quelque part que celui qui devient son propre conseiller juridique a un imbécile pour client, ou quelque chose de ce genre; je ne vais pas être aussi naïf, surtout puisque ce sont des avocats qui composent ce comité et que j'ai pu entendre leurs délibérations à deux reprises cette année.

Lorsque nous réglementons les pêches, comme le disait le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), c'est au gagne-pain des gens que nous touchons. À l'occasion, j'ai averti certains de mes collaborateurs que nous mettions la main dans la poche des gens. En effet, quand nous réglementons à des fins de conservation, quand nous déterminons la nature des engins de pêche, des flottilles et des embarcations, nous touchons directement au gagne-pain et au revenu des pêcheurs.

Le règlement concernant la flore marine est passablement récent. En fait, selon les juristes de mon ministère, il a donné lieu à de nombreuses complications. J'admets que le comité était préoccupé. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour satisfaire le comité en fixant une date limite.

Le député qui a pris la parole avant moi a laissé entendre que ses collègues et lui n'approuvaient pas cette façon de procéder qui a été, en fait, proposée par les conseillers juridiques de mon ministère. Je dois dire que je m'oppose à l'adoption de ce rapport, quoique avec regret, compte tenu de l'excellente

Règlements et autres textes réglementaires

proposition du député qui a mené le débat. Il propose en effet, et avec raison, que nous apportions les corrections ou les modifications qui s'imposent à la loi soit en ouvrant un débat au Sénat soit en adoptant une formule omnibus qui nous permettrait d'épurer la loi.

Je dois dire très simplement à la Chambre que je souhaite depuis quelque temps déjà présenter des amendements à la loi sur les pêcheries. Tout comme le député, la Chambre reconnaît que tout ministre qui voudrait modifier la loi pour l'adapter à nouvel état de faits—et je songe aux amendements de 1977 qui ont été adoptés unanimement par la Chambre, amendements fort importants au sujet de la protection de l'habitat et de la conservation des stocks de poissons—devrait se rendre compte qu'on ne peut pas se permettre de retoucher la loi aussi souvent qu'on le désirerait car il y a 28 ou 30 autres ministères qui veulent aussi faire débattre des mesures législatives urgentes.

• (1550)

Étant donné cette proposition et le fait que le comité avait approuvé le rapport à l'unanimité, je veux croire que nous aurions pu arriver à une solution. En fait, j'ai proposé aujourd'hui au député de Wellington-Dufferin-Simcoe de retarder le débat d'une journée et de nous entendre entre nous pour que le rapport soit rejeté et pour que nous continuions à chercher si nécessaire un moyen d'agir dans les limites de loi, ce que nous voulons tous.

Je me trouve dans une impasse parce que le conseiller juridique suppléant de mon ministère m'informe qu'accepter la méthode que propose le comité aurait des répercussions considérables dans divers domaines de pêche où nous nous efforçons de gérer les ressources en fonction de la conservation en recourant à des règlements très complexes et difficiles. Si nous acceptions le rapport du comité, l'effet qu'il aurait sur ces règlements nous occasionnerait des difficultés énormes. Je me vois donc forcé de rejeter le rapport bien que j'aie adopté une attitude très positive sur ces questions où nos objectifs à tous sont une bonne conservation et une bonne gestion. À l'occasion, il arrive que nous ne soyons pas d'accord sur les techniques et les méthodes qui nous permettraient d'atteindre ce but, mais nous sommes certainement du même avis sur le fait que la loi sur les pêcheries vise à préserver les ressources pour que les générations futures puissent en bénéficier.

À mon avis, la Chambre pourrait fort bien étudier la troisième option du député et essayer de trouver une solution au problème en entamant d'autres discussions. Cependant, s'il faut trancher la question séance tenante, je crains que nous ne soyons forcés de voter contre la motion, car nous devons tenir compte des effets qu'auront les autres règlements. C'est bien regrettable, je le répète, car l'ambiance au comité était non partisane. Le comité essayait d'aider les ministères qui sont dirigés par des gens comme moi qui ne sont pas avocats, mais qui veulent faire leur boulot.